

---

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (Rectifié le 23.04.2021)

Réunion du 25 mars 2021

---

---

**Présents :** Mmes DUFRONT Marie-Chantal, VALLADEAU Martine, MAHE Catherine, POINET Marie-Claude, SENTUC Karine, HEBRE Emmanuelle, VIGNAUD Ginette, DE SOUSA DA SILVA Angélique, M. M. BOUTANT Michel, DELAHAYE Vincent, QUINTANE Eric, BARON Claude, CREMOUX Yvon, BIGOT Pascal, LOISEAU Stéphane, DELIAS José, BERNARD Axel-Romain.

**Excusés :** Mmes FAGES Marie, BUHAJ Marie-Josèphe

**Pouvoirs :** Mme FAGES Marie à Mme DUFRONT Marie-Chantal ; Mme BUHAJ Marie-Josèphe à Mme POINET Marie-Claude.

**Secrétaire de séance :** M. BERNARD Axel-Romain et Mme DE SOUSA DA SILVA Angélique.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la réunion du 22.02.2021 (approuvé à l'unanimité), aborde l'ordre du jour adopté lui aussi à l'unanimité.

### **1 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN**

M. Xavier DEGHILAGE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Charente Limousine présente au conseil le projet « Petite Ville de Demain ». Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. Ce programme est un contrat de relance et d'écologie, financé par l'état, qui vise à :

- revitaliser les centres-bourgs
- simplifier l'accès aux aides de toute nature
- organiser des travaux de rénovation et de réaménagement
- renforcer l'attractivité des territoires
- améliorer le cadre de vie et le confort des habitants

Ce projet de convention « Petite Ville de Demain » a été adopté à l'unanimité.

### **2 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

M. DELAHAYE Vincent dresse le bilan du compte administratif 2020 de la commune. Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. 3 abstentions, 15 pour.

Est présenté puis voté le bilan du compte « assainissement ». Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### **3 - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL EN VUE DE RECRUTEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique a reçu quatre candidatures pour le poste de rédacteur territorial. C'est la candidature de M. DESAPHY Philippe qui a été retenue. Actuellement en poste

dans la commune de Rilhac-Rancon, il prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> mai. En Avril et Mai, il exercera à mi-temps entre Chabonais et Rilhac-Rancon. C'est donc à compter du 1<sup>er</sup> juin qu'il exercera ses fonctions à plein temps à la mairie de Chabonais. Ainsi, un poste de rédacteur principal de première classe nécessite d'être créé. Cette ouverture de poste est adoptée à l'unanimité par le conseil.

#### **4 - RYTHMES SCOLAIRES**

Le conseil doit arrêter une organisation du temps scolaire pour la période 2021 à 2024 pour l'école primaire (maternelle et élémentaire). Le conseil a pris acte des avis du Conseil des Maîtres et du Conseil d'Ecole. Le rythme de quatre jours par semaine a été mis au vote. 2 contre, 2 abstentions, 15 pour.

#### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉTAT POUR L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES**

Le Plan Numérique ENIR vise à doter les écoles d'un socle numérique destiné à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux. Mme RODRIGUEZ, conseillère pédagogique dans la circonscription de Confolens, sera en charge du projet ENIR. Pour la commune, il s'agira d'équiper quatre classes (ordinateur portable pilote, tablettes, visualiseur, équipements mobiles) et plus généralement l'école (un serveur de stockage, une application ENT ONE facilitant la communication entre parents d'élèves et professeurs, une licence Microsoft). L'Etat subventionne ces projets à hauteur de 70 %. Le projet numérique est adopté. 2 abstentions, 17 pour.

#### **6 - RETRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal ayant donné le 12 octobre 2020, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, il n'y avait pas lieu de prendre le 29 janvier une délibération à ces mêmes fins, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la retirer.

#### **7 - SUPPRESSION DE LA RÉGIE « PHOTOCOPIE »**

Une régie photocopies avait été créée, à la mairie, pour permettre aux habitants de réaliser leurs photocopies. Au vu des faibles demandes et des problématiques que pose la détention d'argent liquide pour la commune, il serait préférable de fermer cette régie. Cette fermeture est adoptée à l'unanimité. La commission Culture devra quant à elle statuer sur la gestion des photocopies pour les associations chabanoises.

#### **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue Souchet sont scindés en deux séquences de 15 jours (de la mairie à la Route de Confolens du 22 mars au 02 avril et de la Route de Confolens au Garage Citroën du 05 au 22 avril). La circulation reste tout de même possible entre 18 h et 8 h du matin et des déviations seront mises en place.

La séance est levée à 22 h 30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 avril 2021 à 20 h 00